

**Délibération N° 2023-06-16-DGS**

Convention entre l'association des  
amis du musée de la résistance  
nationale à Champigny-sur-Marne

**Département du Val-de-Marne**

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
le Conseil Municipal .....	44
Membres en exercice .....	44
Présents ou représenté.e.s	
à la séance .....	44
Absent.e.s .....	1

## SÉANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-deux juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **seize juin**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NIAKHATÉ (à partir du point n°4), M. MORA (à partir du point n°4), Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY (à partir du point n°6), Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI (à partir du point n°8), Mme CACAIS-BARANGER.

### EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à M. GAUTRAIS
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à M. LEBLANC
M. LACHELACHE	a donné mandat à Mme LARABI
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme NAIT-BAHLOUL à partir du point n°15
Mme VIENNEY	a donné mandat à M. BRUNET
Mme GARNIER	a donné mandat à M. DAMIANI
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à Mme FENASSE
Mme BAYOL	a donné mandat à M. BEDOURET

### ABSENTE.

Mme INDJA

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Loïc DAMIANI** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## Délibération n° 2023-06-16-DGS

Convention entre l'association des amis du musée de la résistance nationale à Champigny-sur-Marne

### LE CONSEIL,

**VU** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, notamment ses articles 9-1 et 10,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de ce dernier et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** le budget de la commune de Fontenay-sous-Bois,

**CONSIDERANT** que l'association des amis du musée de la résistance nationale à Champigny-sur-Marne a pour objectif de gérer et développer le musée, ses collections, son patrimoine, de rassembler des témoignages, des documents et études historiques évoquant la résistance,

**CONSIDERANT** que les actions menées par le musée de la résistance porteront sur :

- L'organisation de manifestations autour de dates anniversaires liées à la Résistance, de cérémonies, d'inaugurations de voies et d'équipements publics. Ces manifestations pourront revêtir la forme d'expositions, de projections de films, de rencontres débats, etc.
- Des actions visant à recueillir (audiovisuel ou bandes sonores) les témoignages d'acteurs ou de témoins locaux de la Résistance.
- La Mise à disposition de compétences et de fonds documentaires liés à l'actualité ou à l'organisation de manifestations municipales, notamment à caractère culturel.

**CONSIDERANT** que ces actions s'inscrivent pleinement dans les valeurs et orientations portées par la ville pour faire vivre le maintien de la mémoire et les idéaux de la résistance,

**SUR avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré**

**À LA MAJORITÉ**

Par 35 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ,

Par 7 abstentions

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL, Mme CACAIS-BARANGER

*M. DAMIANI, M. TARGUI ne prennent pas part au vote*

## Délibération n° 2023-06-16-DGS

Convention entre l'association des amis du musée de la résistance nationale à Champigny-sur-Marne

**DECIDE,**

**Article 1** : d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Fontenay-sous-Bois et l'association des amis du musée de la résistance nationale pour un montant de 5 000 euros et pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer ladite convention et les documents y afférents.

**Article 3** : d'imputer les dépenses inhérentes au budget

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :*

*- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;*

*- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »*

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... 30 JUIN 2023 .....

Publication 30 JUIN 2023  
le .....

Notification  
le .....

Certifié exécutoire

Le Maire,



